

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 mai 2016	N° 2016-279

Convocation du 20 mai 2016

Aujourd'hui vendredi 27 mai 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Jacques GUICHOUX à Mme Michèle FAORO
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
Mme Andréa KISS à M. Michel VERNEJOUL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
Mme Maribel BERNARD à M. Erick AOUIZERATE
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Anne BREZILLON à M. Nicolas BRUGERE
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI

EXCUSE(S) :

Monsieur Jacques COLOMBIER.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Franck RAYNAL à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Martine JARDINÉ à partir de 11h35
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Gérard CHAUSSET jusqu'à 10h10
Mme Chantal CHABBAT à Mme Christine PEYRÉ à partir de 11h15
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h40
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h00
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 11h50
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h30
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre LOTHAIRE jusqu'à 10h40
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir 10h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT à partir de 11h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 mai 2016	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2016-279

Mérignac - Association Transtech Aquitaine - Organisation du salon l'Nov Pro le 18 octobre 2016 et soutien au programme de transfert d'innovation - Subventions de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé d'accorder un soutien à hauteur de 9 000 € à l'association Transtech Aquitaine pour le financement, d'une part, de la manifestation l'Nov Pro qui se déroulera le 18 octobre 2016, et d'autre part, une action de transfert d'innovations validées vers les petites et moyennes entreprises (PME).

Dans le cadre de sa politique de maîtrise des subventions de fonctionnement, Bordeaux Métropole a attribué une subvention de 10 000 € en 2015. Il est proposé de réduire cette subvention de 1 000 €, compte tenu des contraintes budgétaires et des priorités définies pour l'exercice en cours.

II Présentation de l'association Transtech Aquitaine

L'association Transtech Aquitaine, soutenue par Bordeaux Métropole depuis 2006, a pour objet de promouvoir la recherche et l'innovation, ainsi que le transfert de technologie grâce aux échanges entre innovateurs et industriels.

Avec plus de 20 ans d'expérience, cette association apporte des réponses aux porteurs de petits projets innovants qui ne peuvent bénéficier d'un soutien structuré et complet, que ce soit en termes de propriété industrielle, de prototypage, de recherche d'investisseurs ou de négociations. Elle accompagne ainsi, annuellement, en moyenne, une vingtaine de porteurs de projets.

Le programme d'actions de l'association Transtech Aquitaine, pour l'année 2016, s'inscrit dans la poursuite du programme d'actions entamé en 2015. Ainsi, l'association organise le salon l'Nov Pro qui se déroulera le 18 octobre 2016 à la Maison des Associations de Mérignac, sous forme, notamment, de rencontres professionnelles, mais mettra également en œuvre une action de transfert d'innovations validées, issues des inventeurs vers les petites et moyennes entreprises (PME) du territoire ou les technopoles métropolitaines, notamment celles comprises dans le champ d'intervention de Bordeaux Technowest et Bordeaux Unitec.

II/ Objectifs du salon international de l'innovation l'Nov Pro du 18 octobre 2016

l'Nov Pro est la manifestation phare qui permet la mise en relation avec des partenaires économiques principalement pour les produits grand public. Lors de cette journée de rencontres professionnelles, 3 événements sont programmés :

1. Des rendez-vous d'affaires B to B entre des partenaires potentiels et des inventeurs dont les projets ont été validés et sélectionnés préalablement ;
2. Un espace forum : salon de la création d'entreprises innovantes et du développement d'inventions sur lequel des professionnels tiennent un stand et rencontrent des porteurs de projets ;
3. Un concours d'inventeurs où les inventions sélectionnées passeront devant un jury de professionnels et seront sélectionnées pour un suivi du développement de leur projet vers la labellisation ou vers une entreprise ou une pépinière d'entreprises.

Les inventeurs de projets innovants sont principalement issus de la région Aquitaine (79%) dont 36% issus du territoire métropolitain, et indépendants.

Les entreprises et institutions présentes sur le forum sont majoritairement locales et les entreprises qui participent aux rendez-vous d'affaires sont majoritairement nationales.

III/ Le transfert d'innovations validées issues des inventeurs vers les PME du territoire

L'objectif de cette action est de s'appuyer sur des experts et mandataires qui iront chercher les PME du territoire.

Le public ciblé par Transtech Aquitaine concerne les petites et moyennes entreprises du territoire métropolitain en priorité afin de leur permettre d'intégrer l'innovation issue des inventeurs dans leur activité, de conforter les emplois, d'augmenter leur chiffre d'affaires et trouver de nouveaux débouchés.

Dans ce volet, deux types d'actions sont mises en œuvre par Transtech Aquitaine :

1- L'encouragement à la création d'entreprises :

Dès que le dossier présenté par l'inventeur a été validé par Transtech Aquitaine, le projet est mis en pépinière jusqu'à la création autonome de l'entreprise par l'inventeur (pépinières de Bordeaux Technowest sur l'Aéroparc ou l'Ecoparc, de Bordeaux Unitec, par exemple).

Dans ce cadre actuellement, plusieurs projets qui, après validation, pourraient se traduire par une création d'entreprise, soit en cours d'étude dans les pépinières suivantes :

- Dans la pépinière de Bordeaux Aquitaine Pionnières ;
- Dans la pépinière de Bordeaux Technowest (pépinière Ecoparc) ;
- Dans la pépinière de Bordeaux Technowest (pépinière de l'Aéroparc).

2- Soutien à l'innovation des entreprises

Après l'identification et la pré-validation du projet d'invention par Transtech Aquitaine, il s'agit d'organiser la confrontation de l'inventeur à la grande distribution pour vendre son invention, sans nécessairement créer sa propre entreprise.

Dans ce cas de figure, si l'inventeur n'a pas vendu son brevet, Transtech Aquitaine peut aller prospecter les PME du territoire susceptibles d'enrichir ou compléter leur production avec l'invention brevetée.

IV/ Plan de financement de l'exercice 2016

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Charges de personnel	185 786	Ventes de produits finis, prestations de services	35 500
Charges de fonctionnement	14 910	État (jeunesse et sport)	2 000
Charges d'accompagnement projets	16 850	Région	37 800
Charges l'Nov Pro	13 300	<i>Bordeaux Métropole</i>	10 000
		Communes	6 300
		FEDER	68 850
		Emplois aidés	63 839
		Cotisations	6 557
TOTAL	230 846	TOTAL	230 846

Au regard des contraintes budgétaires et de ses priorités, Bordeaux Métropole qui avait accordé en 2015 une subvention de 10 000 € en vue de l'organisation du salon l'Nov Pro et du soutien au programme de transfert d'innovation, ajuste en 2016 son aide en soutenant l'association à hauteur de 9 000 €, représentant 3,9 % du budget et 4,8 % des participations publiques.

Le montant accordé est rapporté à un montant de dépenses subventionnables de 230 846 €. **VI Modalités de versement de la subvention de fonctionnement**

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

VII Obligations de l'organisme subventionné :

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1 complétée des colonnes « Réalisé ») et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2017 les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'Annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions de l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2012/0326 du Conseil de communauté du 25 mai 2012 instaurant le règlement d'intervention relatif aux manifestations à caractère économique,

VU le règlement d'intervention à vocation économique adopté par délibération n°2012/0326 du Conseil communautaire du 25 mai 2012,

VU le règlement d'intervention en matière de subventions accordées à des personnes de droit privé adopté par délibération n°2015/0252 du Conseil de Bordeaux Métropole du 29 mai 2015,

VU la demande formulée par l'association Transtech Aquitaine en date du 28 janvier 2015

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que les demandes de subvention de l'association Transtech Aquitaine pour l'organisation des rencontres professionnelles l'Nov Pro qui se dérouleront le 18 octobre 2016 à Mérignac, et les actions de transfert d'innovation vers les PME sont recevables dans la mesure où elles contribuent au développement de l'innovation et favorisent le transfert de technologie en direction des PME du territoire métropolitain.

DECIDE

Article 1 : il est attribué à l'association Transtech Aquitaine une subvention de 9 000 € pour l'organisation des rencontres professionnelles l'Nov Pro ainsi que les actions de transfert d'innovation vers les PME du territoire métropolitain,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention,

Article 3 : les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal de l'exercice en cours : chapitre 65, article 6574, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 mai 2016

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 16 JUIN 2016</p> <p>PUBLIÉ LE : 16 JUIN 2016</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Virginie CALMELS</p>
---	---

ANNEXE 1 : Bilan financier

ANNEXE N°1 _ BUDGET							
Exercice 2016	Nom de l'organisme :						
CHARGES (en euros)				PRODUITS (en euros)			
	Budget 2016	Réalisé 2016	Ecart en valeur		Budget 2016	Réalisé 2016	Ecart en valeur
60 – Achats	0	0	0	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	0	0	0
Achats d'études et de prestations de service			0	Marchandises			0
Achats non stockés de matières et fournitures			0	Prestations de services			0
Fournitures non stockables (eau, énergie)			0	Produits des activités annexes			0
Fournitures d'entretien et de petit équipement			0				0
Fournitures administratives			0	74 - Subventions d'exploitation	0	0	0
Autres fournitures			0	État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))			0
61 - Services extérieurs	0	0	0	Région			0
Sous traitance générale			0	Département			0
Locations mobilières et immobilières			0	Bordeaux Métropole			0
Entretien et réparation			0	Autres EPCI			0
Assurances			0	Commune(s)			0
Documentation			0	Organismes sociaux			0
Divers			0	Fonds européens			0
62 - Autres services extérieurs	0	0	0	Emplois aidés			0
Rémunérations intermédiaires et honoraires			0	Autres (précisez) :			0
Publicité, publications			0				0
Déplacements, missions et réceptions			0	75 - Autres produits de gestion courante	0	0	0
Frais postaux et de télécommunication			0	Cotisations			0
Services bancaires			0	Autres			0
Divers			0				0
63 - Impôts et taxes	0	0	0	76 - Produits financiers			0
Impôts et taxes sur rémunérations			0				0
Autres impôts et taxes			0	77 - Produits exceptionnels			0
64 - Charges de personnel	0	0	0				0
Rémunérations du personnel			0	78 - Reprises sur amortissements et provisions			0
Charges sociales			0				0
Autres charges de personnel			0	79 – Transfert de charges			0
65 - Autres charges de gestion courante			0				0
66 – Charges Financières			0				0
67 - Charges exceptionnelles			0				0
68 – Dotations aux amortissements, provisions et engagements			0				0
TOTAL DES CHARGES	0	0	0	TOTAL DES PRODUITS	0	0	0
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	0	0	0	87 - Contributions volontaires en nature	0	0	0
- Secours en nature			0	- Bénévolat			0
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations			0	- Prestations en nature			0
- Personnel bénévole			0	- Dons en nature			0

	Budget 2016	Réalisé 2016	Ecart en valeur
Résultat Net	0	0	0

Personnel	2013	2014	2015	Budget 2016	Réalisé 2016
Nombre de salariés en équivalent temps plein					

Signature du Président ou du représentant légal

Date

Tampon de l'organisme

Annexe 2

Compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Renseigner la colonne « réalisé » de l'annexe 2 Bilan financier et le retourner « signé ».

2.2.Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé ») :

2.3.Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom) _____

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à _____

Signature :